

# PROCESSUS D'INSCRIPTION AUX ANCIENNES ÉPREUVES TECHNIQUES (UV2, UV3 et UV4)

## Transition de l'ancienne à la nouvelle réglementation

À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018



# POPULATION CONCERNÉE

Il s'agit de ceux qui ont débuté leur grade  
avec l'ancienne réglementation et qui  
voudront le terminer sur l'année 2018 avec  
cette même réglementation, comme le  
prévoient les Textes Officiels  
*(cf. page 84 du recueil 2017-2018)*



# ÉPREUVES CONCERNÉES

Il s'agit des épreuves techniques de l'ancienne réglementation :

- **UV2** : Techniques Judo debout et sol
- **UV3** : Exercices d'application Judo
- **UV4** : Techniques de défense Jujitsu



# 2018 : TRANSITION RÉGLEMENTAIRE :

**=> Comment s'inscrire sur  
l'ancienne épreuve technique ?**



# 2018 : TRANSITION RÉGLEMENTAIRE :

**=> Il faudra lors de son inscription sélectionner la rubrique « *épreuves techniques* » et ensuite cocher l'épreuve concernée à savoir : l'UV2 et/ou l'UV3 et/ou l'UV4.**

